

L'ÉCOLE DE NOTRE VILLAGE, TOUTE UNE HISTOIRE



Contrairement à certaines communes dont l'enseignement était assuré par le curé du lieu ou qui n'avaient rien, Villey-le-Sec eut la chance d'avoir un instituteur depuis l'époque de Louis XIV et peut-être avant. Le village était peuplé de vignerons et de cultivateurs.

L'organisation de l'école dépend donc des contraintes de la vie rurale. En effet, le travail de la terre est très saisonnier et, pendant certaines périodes de l'année, la famille doit pouvoir compter sur tous les bras disponibles. C'est ainsi que les heures de cours et les dates des vacances sont réglées sur les travaux des champs.

Au début du 18^e siècle, l'instituteur enseignait, dans une pièce de sa maison, la lecture, l'écriture et le calcul aux enfants que les parents lui envoyaient, hors des périodes de la fenaison, de la moisson et des vendanges. Un contrat d'engagement du « régent d'école » était signé dans lequel étaient bien fixées les tâches qui lui incombaient : diriger les prières, sonner les cloches, servir l'église et instruire les enfants...

En 1797, « l'école doit être tenue toute l'année, à l'heure la plus commode pour les enfants, tous les après midi : pendant l'hiver à 1 heure et pendant l'été à 4 h..., dans le cas où ils devaient aller travailler ».

En 1806, l'école a lieu de 7 heures à 11 heures et de 13 heures à 17 heures ; les vacances sont fixées ainsi et selon l'ancienne méthode : 8 jours de fenaison, 1 mois de moisson et 8 jours de vendanges.

L'enseignement quant à lui n'est pas obligatoire et les matières ne sont pas nombreuses. En 1793, on demande à l'instituteur d'apprendre aux enfants des deux sexes à bien écrire ainsi que l'arithmétique pour ceux qui en sont capables. En 1797, le régent d'école doit apprendre aux enfants, de la 1^e classe, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et l'orthographe et, à ceux de la 2^e classe, la lecture, l'écriture et, aux petits, leurs syllabes. A tous, les prières et le catéchisme du diocèse, enfin ce que leur mémoire pouvait supporter.

Suivant une ordonnance du 28 germinal an V, l'instituteur de l'époque est M. Nicolas Rémy. Ses fonctions s'étendaient aussi à l'hygiène, la morale, le civisme. Il doit aussi être présent aux réunions du conseil municipal sur demande du maire.

En ce qui concerne la mesure des capacités, il est dit, en 1695, « Nous défendons, sous peine d'excommunication à toute personne laïque ou ecclésiastique de tenir une école, ni d'enseigner les enfants, sans une commission par écrit de nous (évêque), laquelle ne sera donnée qu'après avoir examiné sur la lecture, l'écriture, la doctrine chrétienne, le chant ecclésiastique et l'office divin ceux qui voudront être maître d'école ».

En 1832, le conseil municipal décide qu'il est urgent de se procurer une maison communale. La commune achète alors une maison rue de Maron.

En 1836, cette maison devient le presbytère pour accueillir le curé de la paroisse. Les enfants sont donc scolarisés directement chez l'instituteur, M. Lhuillier qui percevra une location pour la tenue de l'école.

En 1839, il est décidé de faire l'achat d'une maison, située au centre du village en face de l'église, pour l'école et la commune. Montant de la dépense : 12 719.30 francs.



En 1848, il est décidé d'ouvrir une classe rue du Moulin à Vent, en location.



En 1844, Eugène Chenin qui, à 20 ans, n'a pas encore rempli la fonction d'instituteur quand il est engagé à Villey-le-Sec, sort tout droit de l'école avec un brevet de capacité pour l'instruction primaire.

Une décision est prise cette année là : « le conseil prend en considération les réclamations des chefs de famille qui préfèrent payer la rétribution scolaire par année plutôt que par mois, considérant que la méthode

de paiement mensuel est nuisible à l'instruction, en ce que pendant l'été, elle écarte beaucoup d'enfants de l'instruction et qu'ainsi elle devient préjudiciable à l'instituteur qui se trouverait pendant 6 mois sans élèves ce qui lui occasionnait une perte de 160 f. » !



A Villey-le-Sec, les filles et les garçons sont ensemble en classe. En 1828, « une ordonnance royale rappelant une autre ordonnance de 1816, défend la réunion des filles et des garçons pour recevoir l'enseignement. Le conseil municipal faisant état de la pauvreté de la commune juge qu'elle n'a pas les moyens de payer une institutrice ». Il faudra attendre que le nombre d'élèves soit devenu vraiment trop important pour une seule classe. C'est en 1887 qu'une classe de filles est créée grâce à la construction d'une cloison au milieu de la classe : Mme Blondat, la femme de l'instituteur s'en occupe. Elle peut être institutrice car elle est titulaire de deux brevets pour l'instruction primaire.

En 1878 l'école de Villey-le-Sec devient une école publique.

En 1882, il est fait mention de deux classes de cours pour adultes.

Nous pouvons remarquer que, dans la liste des instituteurs de la période révolutionnaire, les maîtres d'école restaient assez longtemps et s'implantaient au village comme M. Jean Barrette qui, par exemple, enseigna pendant quinze ans et se fixa au village. En revanche, de 1800 à 1880, les instituteurs se suivent à une cadence assez impressionnante, presque un par année scolaire, sauf pour M. Jean Lhuillier qui resta 23 ans.

Dès le moment où une école fut installée à Villey-le-Sec et jusqu'en 1880, les parents des enfants devaient payer pour l'admission à l'école de leur progéniture. Pour permettre à tous de s'instruire, le conseil municipal

nommait tous les ans, 5 à 12 « enfants nécessiteux » et la municipalité payait leur « temps d'écolage ».

En plus de ce qu'il percevait pour chaque enfant, le maître d'école touchait un fixe payé par la commune pour la location de la salle d'école (la maison de l'instituteur), les écritures en mairie, les trois sonneries religieuses de la journée et les sonneries civiles à la demande du maire. Pour cela, chaque habitant donnait, en 1797, 7 sols par an ; en 1807, 1.2 fr. Pour les cloches et la remonte de l'horloge. En 1832 par exemple, il est alloué 50 fr. à l'instituteur pour la fourniture du pain pour le Saint Sacrifice de la messe et pour le blanchissage du linge de l'église.

L'ÉCOLE CHANGE

La loi du 16 juin 1881, promue par le ministre de l'Instruction publique Jules Ferry, rend l'enseignement primaire public et gratuit, ce qui permet de le rendre ensuite obligatoire par la loi de 1882, qui impose également un enseignement laïc dans les établissements publics. Jules Ferry élabore aussi quelques lois concernant l'éducation des femmes.

En 1886, l'école est gratuite, l'instituteur est payé par la communauté.

En 1900, avec M. et Mme. Blondat, l'école compte beaucoup d'élèves.



En 1876, la commune de Villey-le-Sec, envoie une lettre à M. le Sous-préfet de Toul demandant une cour de récréation pour les enfants de l'école qui étaient en récréation dans la rue et soumis aux allées et venues des ouvriers qui construisaient le fort.

1877, l'installation d'un instituteur se faisait selon certaines règles. Il était alors établi un procès verbal de récolement du matériel qui se trouvait dans l'école.

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes, certains inspirés de la Révolution de 1789, de lois votées entre 1881 et 1889 et sous les IV^e et V^e Républiques ainsi que sur la constitution du 4 octobre 1958 : «l'organisation de l'enseignement public, obligatoire, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». En France, le service public d'enseignement coexiste avec des établissements privés, soumis au contrôle de l'État et pouvant bénéficier de son aide (en contrepartie d'un contrat signé avec l'État). La liberté d'organiser et de dispenser un enseignement est une manifestation de la liberté d'expression : elle est définie par la «loi Debré» n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur la liberté de l'enseignement et les rapports avec l'enseignement privé. Cependant l'État est le seul habilité à délivrer diplômes et grades universitaires : les diplômes délivrés par les écoles privées n'ont pas de valeur officielle sauf s'ils sont reconnus par l'État. La réglementation des examens se fait à l'échelle nationale.

Le principe de gratuité de l'enseignement primaire public a été posé dès la fin du XIX^e siècle par la loi du 16 juin 1881. La gratuité a été étendue à l'enseignement secondaire par la loi du 31 mai 1933. L'enseignement dispensé dans les écoles et les établissements publics est gratuit.

Les manuels scolaires sont gratuits jusqu'à la classe de troisième, ainsi que les matériels et fournitures à usage collectif. Dans les lycées, les manuels sont le plus souvent à la charge des familles.

L'enseignement public est neutre : la neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élèves. Le principe de laïcité en matière religieuse est au fondement du système éducatif français depuis la fin du XIXe siècle. L'enseignement public est laïc depuis les lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886. Elles instaurent l'obligation d'instruction et la laïcité des personnels et des programmes. L'importance de la laïcité dans les valeurs scolaires républicaines a été accentuée par la loi du 9 décembre 1905 instaurant la laïcité de l'État.

Le respect des croyances des élèves et de leurs parents implique l'absence d'instruction religieuse dans les programmes, la laïcité du personnel, l'interdiction du prosélytisme. La liberté religieuse a conduit à instituer une journée libre par semaine laissant du temps pour l'enseignement religieux en dehors de l'école.

Nouvel instituteur, M. Stéphane Errard est né le 31 octobre 1907 à Montmédy dans le département de la Meuse ; il est décédé le 26 décembre 1983 à Saint-Benoît-la-Chipotte dans les Vosges. Licencié ès lettres, il fut instituteur dans plusieurs villages lorrains, dont Custines puis Villey-le-Sec, et enfin professeur à l'École nationale professionnelle. Le 14 mai 1937, il est admis comme nouveau membre de la Société des sciences de Nancy. Il fut également chroniqueur à la radio régionale pendant dix-sept ans. Dans le domaine de la spéléologie, il explora plusieurs secteurs du département de Meurthe-et-Moselle, de 1938 à 1959. En particulier, il explora la vallée de l'Esch. Il a découvert et décrit le gouffre de la Grimo-Santé entre novembre 1933 et juillet 1934 puis la grotte du Chaos en 1938. Il émit des hypothèses sur l'origine des cavités et leur lien avec la tectonique locale.

Monsieur Gérardin prend la suite. En 1948, l'école comptait plus d'une vingtaine d'élèves.



1956, marque l'arrivée au village, à bicyclette, de M. Barthélémy Marcel qui s'investit beaucoup auprès des jeunes, non seulement à l'école mais aussi hors de sa classe : club des jeunes, théâtre, ping-pong, volley etc. En classe, il fait construire par les enfants des avions en balsa qu'ils étaient fiers de montrer aux autres lors de compétitions entre écoles et clubs. Pendant que les



Importante participation au concours départemental d'aéromodélisme

Le concours départemental d'aéromodélisme qui s'est déroulé hier en divers endroits de la région, a connu un certain succès de participation : 80 scolaires le matin, une dizaine de post-scolaires l'après-midi. Une des sections s'était réunie hier à Villey-le-Sec (chemin de Gondreville), sous la direction de M. Barthélémy, délégué du C.L.A.P.

Les conditions atmosphériques étant très favorables, les planeurs ont tenu l'air pendant des temps plus que corrects. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans une de nos prochaines éditions.

Nous avons surpris la section de Villey-le-Sec et celle du Haut-du-Liévre, de Nancy, au travail : est-il besoin de préciser que la distraction des post-scolaires a également fait la joie des scolaires ?



garçons faisaient des avions en balsa avec Monsieur Barthélémy, les filles faisaient de la couture avec son épouse.

En 1973, la question de la fermeture de l'école se pose au village, mais finalement elle est maintenue. Elle participe même à une fête des écoles.

Une anecdote de cette période : il était possible, voire recommandé, de tuer des vipères qui, à l'époque n'étaient pas « faune protégée ». Les habitants déposaient leurs prises à l'école et recevaient de l'argent. M. Barthélémy jetait les animaux dans les cabinets. Ce qui faisait peur aux enfants qui n'osaient plus aller aux toilettes.

Pendant les années 80, nous faisons paraître au village un petit journal « *échos de notre village* » dans lequel une page était réservée aux enfants de l'école.



M. Barthélémy à la sortie de la classe en 1976.

M. Gaff avait fait l'éloge de l'école de village car il était toujours question de la fermer.

QUE VIVE LA CLASSE UNIQUE

Autrefois, la classe unique du village sentait bon le feu de bois alimenté par les bûches que chaque élève apportait tout au long de la saison froide. Elle sentait aussi l'encre, les vieux livres et les tables soigneusement cirées.

Aujourd'hui ces classes se font de plus en plus rares. On organise sur plusieurs villages des regroupements pédagogiques et les enfants, véhiculés quatre fois par jour dès leur plus jeune âge, vont suivre ici leur cours préparatoire, là leur cours élémentaire, ailleurs encore, leur cours moyen.

La classe de campagne ainsi revue et corrigée perd alors tout ce qui faisait son charme, sa fraîcheur. Finie la classe famille, celle qui regroupait dans un même désir d'apprendre les grands et les petits, qui permettait à l'enseignant de suivre les progrès de chacun, année après année.

Que dire aussi des transports scolaires effectués sans surveillance où trop souvent les esprits s'échauffent, livrant au maître ou à la maîtresse une cohorte d'enfants ébouriffés qu'ils auront bien du mal à calmer !

Que dire encore des écoles de ville qui accueillent deux, trois ou quatre cents élèves devenus soudain anonymes. Sommes-nous encore à l'échelle humaine ?

Sans être un nostalgique du passé, je ne puis m'empêcher de penser que la classe unique, les petites écoles ne comportant que quelques classes, restent les meilleurs creusets pédagogiques. Chaque enfant peut y être suivi, compris, accepté quels que soient ses problèmes ou ses difficultés, le petit nombre garantissant le respect de la personnalité de chacun, les rapports entre enseignant et enseignés étant alors des plus naturels. Car si l'enseignant apporte beaucoup aux enfants, et c'est là bien sûr son métier, les élèves à leur tour, reconnus comme des personnes distinctes, savent bien, par leur application, leur entrain, lui renvoyer la balle.

Souhaitons que les classes de campagne vivent encore longtemps, qu'elles nous permettent d'éviter à jamais l'industrialisation pédagogique.

Francis GAFF

L'année 1980 marque un tournant pour l'école de notre village. En effet, le nombre des enfants inscrits est en forte baisse.

Le maire, Claude Prévot, et son conseil municipal prennent conscience que la fermeture de l'école au village n'est pas satisfaisante. Il entreprend le tour des maisons du village ayant des enfants en âge d'être scolarisés pour faire réfléchir les parents et déterminer la cause de l'abandon de l'école. Il s'avère que c'est surtout la garde des enfants entre les cours qui pose un réel problème. Le maire, afin d'avoir les inscriptions nécessaires au maintien de l'école au village, cherche des gardiennes pour ces enfants et encourage sa propre épouse à faire une garderie chez elle. Nicole Prévot accueille donc un bon nombre d'enfants pendant plusieurs années et voilà l'école sauvée !

Le 27 juin 1980, suite à la nomination de la nouvelle institutrice, Mme. Gaff en remplacement de M. Barthélémy parti en retraite, le conseil municipal soulève le problème de la réfection du logement de fonction, de l'école et de la salle du conseil au-dessus de la classe. Il est prévu, au moment des travaux, d'aménager un bureau de secrétariat de mairie dans le petit réduit à charbon de l'école, pour la nouvelle secrétaire de mairie remplaçant Mme Barthelemy qui, elle aussi, est à la retraite et quitte le village pour son pays de naissance, Dieulouard. Petite information : une rue Marcel Barthélémy existe à Dieulouard, en reconnaissance de ses hauts faits de résistance. La délibération du conseil du 27 août devait entériner les travaux qui commencèrent fin août et pour être achevés pour la rentrée. Pas de temps à perdre, pas de vacances pour le maire, son conseil et la secrétaire. Toutes les entreprises en même temps, une surveillance des travaux incroyable, des administrations en alerte, nous valent des péripéties nombreuses. Finalement tout est prêt pour la rentrée et le secrétariat de mairie s'installe au 1^{er} étage, au dessus de l'école.

Une délibération du conseil municipal du 23 septembre 1983 fait état d'un problème récurrent : la récréation des enfants qui s'effectue toujours dans la rue, devant l'église. Des tractations sont menées avec le conseil général de Meurthe-et-Moselle qui consent à vendre un terrain pour le franc symbolique. Le conseil municipal accepte et demande des subventions pour réaliser les travaux qui sont importants. 1985 : les travaux de terrassement commencent avec l'aide de l'armée. 11 juin 1986, le conseil municipal accepte un nouveau devis d'aménagement de la cour de récréation et de l'aire de loisirs.

toul arrondis

VILLEY-LE-SEC

16.03.1985

Les écoliers ont planché sur leur futur terrain de jeux

A quelques mètres du centre du village, de part et d'autre d'un chemin se dirigeant vers l'Est, la mairie et l'école font face à l'église et au cimetière. Et c'est sur ces quelques mètres carrés que les écoliers prennent leurs récréations. Certes, il est, pour l'instant, assez peu fréquenté par les voitures et les camions, ce chemin qui, quelques mètres plus loin, descend dans les champs, les prés et les vergers du « Paquis du boucher » pour aller se perdre dans les terres labourées.

Mais pas plus qu'une entreprise ne saurait se développer sans créations d'emplois, un village ne peut survivre sans augmentation de son potentiel humain, ce qui passe par des constructions neuves bases d'implantation de familles nouvelles. Et c'est précisément dans ce secteur du village que le plan d'occupation des sols a prévu les surfaces constructibles.

Sur une ancienne décharge

Il devenait donc urgent et important de créer une nouvelle aire de jeux pour les jeunes écoliers. Un terrain vient d'être acquis par la commune à cet effet. Un terrain situé à l'emplacement d'une ancienne décharge communale comblée depuis plusieurs années, à moins de 50 mètres de l'école et d'environ 1.500 m². Et tout naturellement, d'une intelligente et fructueuse concertation entre la mairie et la directrice de l'école, est née l'idée de faire participer les écoliers du village à la conception de « leur cour de récré ».

Les écoliers s'en mêlent

Sujet à traiter par ces jeunes de 5 à 11 ans : « La commune décide d'aménager une cour de récréation qui sera aussi un terrain de jeux et de sports ; que souhaiterais-tu y voir et pour quelles raisons ? Tu dois savoir que tout ce que tu écrira ne sera peut-être pas réalisable ».

Toutes les réponses (on hésite à écrire « études », et pourtant...) croquis au 1/000e à l'appui, sont exposées dans la grande salle de la mairie.

Curieusement, on relève au départ une crainte, actuellement, de jouer au ballon devant l'école. Car le ballon risque de casser des carreaux de l'église ou d'aller se perdre dans le cimetière !

D'où ce souhait assez fréquent de voir ériger sur la future aire de jeux un emplacement pour le foot avec 2 buts. Pour d'autres, il ne faudra surtout pas oublier des WC, du sable pour le saut en hauteur, un fillet pour le tennis, un carré goudronné pour la marelle. Certains pen-

sent aussi à un toboggan, à des balançoires, voire à des petites maisons en bois.

Somme toute, des idées, peut-être pas toutes réalisables, mais en tout état de cause fort sensées et pleines de bon sens. Nous l'avons dit, ces enfants ont entre 5 et 11 ans !

L'heure des réalisations

Maintenant, l'heure des réalisations approche effectivement : cour de récréation, terrain de jeux, terrain de sports, tout cela sera bientôt une réalité ; une surface sous forme d'aire de loisirs et de rencontre utilisable également par les adultes. Et bientôt, quand ils y joueront, les écoliers pourront dire : « Cette cour de récré et de jeux, c'est vraiment la nôtre, faite pour nous et par nous ».

A vos outils

Pour préparer l'aménagement des futures aires de jeux et de récréation, toutes les bonnes volontés sont attendues ce matin à 9 h, sur les lieux de cette réalisation, afin de participer au travail de base de défrichage, avant la venue des entreprises. Se munir de gants de travail, de serpettes, croissants, hachettes, débroussailleuses et tronçonneuses.



Puis Mme Gaff s'en va. Une fête lui est organisée. 1986, c'est Agnès Fajon qui reprend l'école.

1990-1992, réfection de la façade de l'école, création d'un escalier pour accéder à la salle d'activité dans les locaux de l'ancienne mairie au 1^{er} étage.

Le 23 mars 1998 le conseil municipal envisage une extension de l'école, un nouvel accès pour plus de sécurité. Le projet est important et coûteux : 587 000 F HT. La commune achète à Mme Masclaux la voisine de l'école un morceau de terrain. Les enfants sont obligés d'aller en classe à la maison de la « com » (Maison de la Communication) que la commune loue le temps des travaux. Rentrée 1999, tout rentre dans l'ordre

et l'école du village peut continuer son bonhomme de chemin ! Mais jusqu'à quand car périodiquement un manque d'effectif fait craindre une fermeture de l'école.

L'école de Villey-le-Sec est finalement fermée à la rentrée 2015 !

Danièle URIOT

SOURCES :

Documents des archives départementales et communales réunies par Jean-Pierre et Danièle URIOT. Photos et cartes personnelles, quelques photos prêtées par Nicole PREVOT.